

Règlements du programme de partenariat

I. Dispositions générales

1. L'organisateur du programme partenaire est netart.com sp. z o.o., dont le siège social se trouve à Cracovie, ul. Pana Tadeusza 2, 30-727 Cracovie, société inscrite au registre des entrepreneurs tenu par le tribunal d'arrondissement de Cracovie-Śródmieście à Cracovie, XIe division commerciale du registre national judiciaire sous le numéro KRS : 0001000590, capital social de 1 000 000,00 de PLN (un million de zlotys), numéro REGON : 523601938, NIP : 6793252454, ci-après dénommée « netart.com ».
2. Le programme partenaire de netart.com a pour base juridique le présent règlement qui, avec les conditions générales, définit les principes du programme partenaire netart.com. Le texte du règlement ainsi que les conditions générales sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.netart.com>.
3. Le programme partenaire de netart.com, ci-après dénommé le « programme partenaire », est un programme de recommandation des services proposés par netart.com. Le programme partenaire couvre les services offerts par netart.com, à moins que le règlement d'un service donné ou d'une promotion de service donnée n'en dispose autrement.
4. Le partenaire du programme partenaire, ci-après dénommé le « partenaire », est une entité disposant d'un compte sur le portail client, recommandant des services fournis par netart.com conformément aux règles décrites dans le présent règlement.
5. Les Points du Programme Partenaire, ci-après dénommés Points, sont des points enregistrés dans le Panneau client du Partenaire conformément à la procédure détaillée au point III. du présent Règlement.
6. La Prime de Programme Partenaire, ci-après dénommée Prime, est l'avantage que le Partenaire peut recevoir en échange des Points qu'il a accumulés et lorsque les conditions décrites dans le présent Règlement sont remplies. Les Primes sont attribuées selon les principes énoncés dans le Règlement.
7. Les termes à initiale majuscule qui ne sont pas définis dans le Règlement ont la signification qui leur est donnée dans les CG.

II. Les partenaires du programme partenaire de netart.com

1. À l'exclusion des employés de netart.com et des employés des sociétés liées à netart.com par leur capital, toute entité qui ouvre un compte sur le portail client et qui recommande les services de netart.com comme spécifié dans le règlement, en particulier par la communication d'un code de réduction, peut être partenaire. Les consommateurs utilisent le portail client destiné aux particuliers, tandis que les entrepreneurs utilisent le portail client destiné aux professionnels.
2. La participation au Programme Partenaire se fait sur une base volontaire.
3. Pour participer au Programme Partenaire, un compte doit avoir été créé dans le Panneau client.
4. Le Partenaire est tenu de fournir des données authentiques dans son Panneau client. S'il est établi que les données fournies par le partenaire ne sont pas authentiques, netart.com a le droit de supprimer le compte du partenaire sur le portail client, d'annuler les points qu'il a accumulés et de refuser de lui délivrer une prime de partenaire.
5. Le partenaire est tenu de fournir à netart.com les données permettant à netart.com de lui remettre sa prime et de dûment déclarer celle-ci selon les modalités de la législation fiscale applicable.
6. Les données légales requises nécessaires à la remise de la Prime seront communiquées au moment où le partenaire donnera la disposition requise de versement de la Prime dans son Panneau client.
 - a) En cas de refus par le partenaire de fournir les données et documents requis par la loi applicable permettant la remise de la prime et la bonne exécution par netart.com de ses obligations d'enregistrement fiscal, netart.com a le droit de refuser de verser la prime au partenaire.
 - b) En cas de modification des données du partenaire, celui-ci est tenu de les mettre à jour immédiatement sur le portail client sous peine d'envoi de courriers ou d'e-mails à des adresses non mises à jour et d'exclusion de la participation au programme partenaire netart.com.

III. Recommandation des services et accumulation des points

1. Le partenaire reçoit des points pour les services que les clients achètent en utilisant les codes de réduction accordés au partenaire par netart.com, ainsi que pour la commande de services achetés de cette manière pour la période d'abonnement suivante.
2. La réduction pour la commande de services est accordée à concurrence du montant spécifié sur le site <https://www.netart.com>, exclusivement pour les services fournis dans le cadre du modèle d'abonnement, pour la première période d'abonnement.
3. L'attribution de Points au Partenaire en cas d'achat par un Client d'un service du Modèle abonnement après recommandation du Partenaire est soumise aux conditions suivantes :
 - a) enregistrement du versement du montant total du prix du service sur le compte bancaire de netart.com,
 - b) non-rétractation du Client, en vertu de son droit légal de rétractation, du contrat d'achat de services dans le délai légal, si le Client auquel le Partenaire a recommandé le service est un Consommateur.
4. L'attribution de Points au Partenaire en cas d'achat par un Client d'un service du Modèle utilisation après recommandation du Partenaire est soumise aux conditions suivantes :
 - a) utilisation effective des paramètres du service par le Client et paiement effectif de ce service,
 - b) non-rétractation du Client, en vertu de son droit légal de rétractation, du contrat d'achat de services dans le délai légal, si le Client auquel le Partenaire a recommandé le service est un Consommateur.
5. Les points accordés pour les services achetés dans le cadre du modèle de paiement à l'utilisation sont calculés mensuellement dans les 7 jours suivant la fin du mois, sur la base de la note d'acompte envoyée

- par netart.com au client parrainé. La note d'acompte documente l'utilisation réelle des services du modèle de paiement à l'utilisation utilisés par le client parrainé.
6. L'attribution de Points au Partenaire ne se fait pas sur la base des réapprovisionnements de Compte prépayé.
 7. Dans le cas des services du modèle d'abonnement, le partenaire reçoit les points au moment de l'enregistrement du paiement, sous une forme acceptée pour netart.com, du service acheté par le client à qui le partenaire a recommandé le service en utilisant un code de réduction.
 8. S'il apparaît qu'un Partenaire possède plusieurs Panneaux client, les Points ne lui sont pas attribués et le Partenaire n'est pas habilité à recevoir les Primes.
 9. En cas de transfert de l'un des services couverts par le Programme Partenaire entre des Panneaux client appartenant à des entités différentes ou à la même entité, aucun Point n'est attribué lorsqu'un Client renouvelle son contrat pour une Période d'abonnement suivante pour ce service.
 10. Les points gagnés pour la recommandation de services d'enregistrement de domaines ne sont pas attribués si le domaine est transféré depuis netart.com au cours des 12 derniers mois.
 11. Les Points sont attribués en fonction des montants nets payés par le Client à qui le Partenaire a recommandé le service ou des montants nets prélevés sur son Compte prépayé.
 12. Lorsque les points sont calculés en pourcentage du montant payé, le nombre de points attribués au partenaire sera calculé selon la formule suivante :

$$(A*B) / C$$

où A est le montant net payé par le client auquel le partenaire a recommandé le service ou le montant net prélevé sur son compte prépayé, déterminé dans la devise dans laquelle le paiement du service a été effectué ;

B est le pourcentage du montant payé par le client établi dans le programme partenaire auquel le partenaire a recommandé un service qui sert de base au calcul du nombre de points attribués au partenaire ;

C est le taux de change de référence de la devise dans laquelle le client a effectué le paiement du service recommandé par le partenaire (la devise cotée) par rapport à la devise de référence de l'Euro (EUR), en vigueur à la Banque centrale européenne à 18 h 00 CET le jour précédant le jour où le paiement du service est comptabilisé ou précédant le jour où l'acompte est mis à la disposition du client, déterminé selon le format de présentation utilisé par la Banque centrale européenne. Si le paiement du service est effectué en euros (EUR), C vaut 1.

S'il y a des décimales, la valeur obtenue est arrondie à l'entier naturel le plus proche.

13. Les Points accumulés dans le cadre du Programme Partenaire sont enregistrés sur le compte du Partenaire dans le Panneau client.
14. Si le nombre de points de programme partenaire est différent de zéro, netart.com est autorisée à contacter le partenaire pour lui fournir des informations sur les points accumulés.
15. En cas d'activité d'un partenaire contraires aux dispositions du présent règlement, aux lois applicables ou aux bonnes mœurs ou visant à les contourner, netart.com a le droit de ne pas lui attribuer de points ou de ne pas remettre au partenaire l'intégralité des primes.

IV. Utilisation des Points et attribution des Primes

1. Le Partenaire peut échanger ses Points contre une Prime aux conditions prévues par le Règlement.
2. Le nombre minimum de points pouvant être échangés contre une prime est de 100 points. Cette disposition ne s'applique pas en cas de cessation de la coopération avec le partenaire dans les cas décrits aux points V.2 et 3 du règlement.
3. Si la prime est un avantage en espèces, lors de la conversion des points en prime, chaque 1 (un) point équivaut à 1 EUR (un euro), sauf indication contraire dans le règlement, les règles du service concerné ou les règles de la promotion visée. Le versement de prime dans une autre devise convertible est possible une fois que toutes les conditions de ce versement ont été convenues individuellement avec netart.com et sera effectué au taux de change de référence de la devise convertible par rapport à la devise de base de l'euro (EUR) en vigueur à la Banque centrale européenne à 18 h 00 CET le jour précédant le jour où les conditions de versement de la prime ont été convenues. En cas de versement de Prime à des Partenaires soumis au régime de la taxe sur la valeur ajoutée et non exonérés de cette taxe, le montant résultant de la conversion des Points est majoré de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur à la date de versement de la Prime.
4. La conversion de Points en Prime est réclamée par le Partenaire, qui demande que la Prime lui soit attribuée via son Panneau client.
5. Si la prime est un avantage en espèces, il sera transféré sur le compte bancaire désigné par le partenaire. Si la prime est un avantage en espèces et que le partenaire est un entrepreneur, ce dernier est tenu d'émettre et d'envoyer à l'adresse électronique partnershipprogram@netart.com ou à l'adresse du siège social de netart.com une facture ou une note portant le libellé : « Prime pour recommandation de services ».
6. Lorsque la prime est un avantage en espèces, les règles suivantes s'appliquent à la prise en charge et au règlement des coûts associés au versement et à la remise de la prime :
 - a) pour les versements effectués au sein de l'espace unique de paiement en euros (SEPA), le versement de la prime est exempté de l'obligation pour le partenaire de payer des frais supplémentaires à netart.com ;
 - b) pour tous les autres versements à l'étranger ou en devises non mentionnés à l'article 6 a), le partenaire remboursera à netart.com les frais encourus par netart.com pour le traitement du versement lors

du versement de la prime sur le compte bancaire du partenaire pour un montant de 25 EUR et couvrira les frais bancaires associés au versement de prime selon le modèle SHA où les frais d'envoi du versement sont à la charge du payeur et tous les frais de réception et d'envoi du versement, y compris les frais des banques intermédiaires, sont à la charge du destinataire. Le montant de la prime remis au partenaire sera diminué du montant des frais encourus par netart.com qui seront déduits de la partie correspondante de la prime au moment de son versement, ce à quoi le partenaire consent, ainsi que de tous les frais de collecte et de crédit du versement de la prime. Si le coût supporté par netart.com mentionné dans la phrase précédente dépasse la valeur de la prime, netart.com refusera le versement de prime.

7. S'il s'avère que le versement de la prime implique pour netart.com l'obligation de s'acquitter de charges publiques légales, notamment en tant qu'assujetti, le montant de la prime sera minoré de ces charges. S'il apparaît que netart.com doit, en particulier en tant qu'assujetti, payer de telles charges sur une prime versée au partenaire, ce dernier reversera à netart.com le montant correspondant.
8. Avant d'attribuer une prime, netart.com peut vérifier les documents soumis par le partenaire et son nombre de points.
9. La Prime sera versée dans les 7 jours conformément aux instructions données par le Partenaire dans son Panneau client.
10. Les informations sur les points attribués au partenaire pour avoir recommandé les services de netart.com peuvent être consultées sur le site <https://www.netart.com>. Lorsque les Points sont calculés en tant que pourcentage de montants payés, cette information indique les pourcentages. Les informations sur le nombre de points attribués au partenaire pour avoir recommandé les services de netart.com, sur le nombre de points convertis en prime et sur le nombre de points restants à la disposition du partenaire sont disponibles sur le portail client.

V. Dispositions finales

1. Les Points restent valables pendant 12 mois à compter de leur date d'attribution. Passé cette période, les points expirent et il n'est plus possible de les convertir en primes du programme partenaire netart.com.
2. La société netart.com a le droit de modifier le règlement et, notamment, de modifier le type de services pour lesquels les points sont attribués, le nombre de points attribués pour la recommandation des différents services et les règles de conversion des points en primes. En cas de modifications, la société netart.com en informera les partenaires par e-mail à leur adresse de contact en leur envoyant le texte modifié du règlement. Les Partenaires peuvent s'y opposer, ce qui équivaut à une renonciation de participation au Programme Partenaire. Les objections doivent être formulées par écrit, sous peine de nullité, soit au moyen d'une déclaration portant une signature manuscrite, soit au moyen d'une signature électronique qualifiée, soit au moyen d'un simple courrier électronique envoyé à partir de l'adresse de contact figurant sur le portail client. Les objections doivent être introduites dans un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle le client a été informé de la modification du règlement et à laquelle sa nouvelle version lui a été envoyée. Ce délai est de 7 jours pour les partenaires n'ayant pas le statut de consommateur. Si les objections sont reconnues fondées, le Partenaire a le droit de disposer de ses Points accumulés et de demander leur conversion en Prime dans les 14 jours de la date à laquelle a fait valoir ses objections, selon les règles en vigueur la veille de la date de la modification du Règlement.
3. La société netart.com a le droit de mettre fin au programme partenaire à tout moment et en informera les partenaires par e-mail à leur adresse de contact. Les Partenaires pourront donner des dispositions concernant la remise de leurs Primes via leur Panneau client, en sélectionnant les modalités de celle-ci dans le Panneau client dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de l'arrêt du Programme Partenaire.
4. La société netart.com a le droit d'exclure du programme partenaire un partenaire ou un client à qui ce dernier a recommandé un service si des circonstances lui indiquent des activités du partenaire ou du client contraires aux dispositions du règlement ou de la loi en vigueur ou aux bonnes mœurs. En particulier mais non exclusivement, la recommandation de services à soi-même est interdite. S'il apparaît qu'un partenaire s'est recommandé des services à lui-même, netart.com a le droit de l'exclure du programme partenaire et d'annuler tous ses points et primes.
5. Seules les dispositions du droit matériel de la République de Pologne s'appliquent à la relation entre netart.com et le partenaire. La disposition ci-dessus ne limite pas les droits obtenus en vertu de la loi par le consommateur résidant sur le territoire de l'Union européenne.
6. Tous les litiges résultant du contrat entre le partenaire et netart.com et qui ne peuvent pas être résolus par voie de réclamation seront réglés par le tribunal compétent pour le siège social de netart.com. Le lieu de prestation du service est le siège social de netart.com.
7. La langue utilisée pour la conduite et le règlement des litiges visés au point V.6 ci-dessus et résolus par les tribunaux polonais est le polonais.
8. Pour les questions non réglées dans le présent règlement, les dispositions des conditions générales s'appliquent.
9. La version contraignante du règlement est la version anglaise disponible à l'adresse <https://netart.com/regulations>. La traduction de l'anglais vers une autre langue n'a pour but que de permettre au Client de mieux comprendre la version anglaise.
10. Date de la présente version du règlement : 2024.03.01.

Partnership Programme Regulations

I. General Provisions

1. The organiser of the partner programme is netart.com sp. z o.o., with its registered office in Krakow, ul. Pana Tadeusza 2, 30-727 Kraków, registered in the Register of Entrepreneurs kept by the District Court of Kraków-Śródmieście in Kraków, XI Commercial Division of the National Court Register under the number KRS: 0001000590, share capital of PLN 1,000,000.00 (one million zlotys), REGON number: 523601938, NIP: 6793252454, hereinafter referred to as "netart.com".
2. The legal basis of the netart.com Partner Program is these Regulations which, together with the General Terms and Conditions, define the principles of the netart.com Partner Program. The text of the regulations as well as the general terms and conditions are available at the following address: <https://www.netart.com>.
3. The netart.com Partner Program, hereinafter referred to as the "Partner Program", is a referral program for services offered by netart.com. The Partner Program covers the services offered by netart.com, unless the rules for a particular service or service promotion state otherwise.
4. The partner of the partner program, hereinafter referred to as the "partner", is an entity with an account on the customer portal, recommending services provided by netart.com in accordance with the rules described in these regulations.
5. Partner Programme Points, hereinafter referred to as Points, are points registered in the Partner's Customer Panel in accordance with the procedure detailed in point III. of these Rules.
6. The Partner Programme Reward, hereinafter referred to as Reward, is the benefit that the Partner may receive in exchange for the Points it has accumulated and when the conditions described in these Rules are met. Rewards are awarded in accordance with the principles set out in these Rules.
7. Terms with a capital initial that are not defined in the Regulations have the meaning given to them in the GTC.

II. Partners in the netart.com partner programme

1. With the exception of employees of netart.com and employees of companies with capital ties to netart.com, any entity that opens an account on the customer portal and recommends the services of netart.com as specified in the regulations, in particular by communicating a discount code, can be a partner. Consumers use the customer portal intended for private individuals, while entrepreneurs use the customer portal intended for professionals.
2. Participation in the Partner Programme is voluntary.
3. To take part in the Partner Programme, an account must have been created in the Customer Panel.
4. The Partner is obliged to provide authentic data in its Customer Panel. If it is established that the data provided by the Partner is not authentic, netart.com has the right to delete the Partner's account on the Customer Panel, to cancel the points that the Partner has accumulated and to refuse to issue the Partner with a Partner Reward.
5. The Partner is obliged to provide netart.com with the data that will enable netart.com to pay the Partner the bonus and to duly declare the bonus in accordance with the applicable tax legislation.
6. The required legal data necessary for the payment of the Reward will be communicated when the Partner makes the required provision for the payment of the Reward in his Customer Panel.
7. In the event that the Partner refuses to provide the data and documents required by applicable law to enable the payment of the bonus and the proper fulfilment by netart.com of its tax registration obligations, netart.com is entitled to refuse to pay the bonus to the Partner.
8. If the partner's details change, the partner must update them immediately on the customer portal. Failure to do so may result in letters or e-mails being sent to addresses that have not been updated and may result in exclusion from participation in the netart.com partner programme.

III. Recommending services and accruing points

1. The Partner receives points for services that customers purchase using discount codes granted to the Partner by netart.com, as well as for ordering services purchased in this way for the next subscription period.
2. The discount for ordering services is granted up to the amount specified on the <https://www.netart.com> website, exclusively for services provided under the subscription model, for the first subscription period.
3. The allocation of Points to the Partner in the event of the purchase by a Customer of a Subscription Model service after recommendation by the Partner is subject to the following conditions:
 - a) recording full payment for the service in the netart.com's bank account,
 - b) not exercising by the Client the statutory right of withdrawal from the service purchase agreement within
 - c) the period prescribed by law - if the Client to whom the Partner has recommended the service is a Consumer.
4. The allocation of Points to the Partner in the event of the purchase by a Customer of a service from the Utilisation Model after recommendation by the Partner is subject to the following conditions:
 - c) actual use of the service parameters by the Customer and actual payment for the service,
 - d) if the Customer to whom the Partner has recommended the service is a Consumer, if the Customer does not withdraw from the service purchase contract within the statutory period by virtue of his or her statutory right of withdrawal.
5. The points awarded for services purchased under the pay-per-use model are calculated monthly within 7 days of the end of the month, on the basis of the deposit note sent by netart.com to the sponsored customer.

The progress note documents the actual use of the pay-per-use model services used by the sponsored customer.

6. Points are not awarded to the Partner on the basis of prepaid Account replenishments.
7. In the case of subscription model services, the partner receives the points at the time of registration of payment, in a form accepted by netart.com, for the service purchased by the customer to whom the partner has recommended the service using a discount code.
8. If it appears that a Partner has several Customer Panels, Points are not awarded to the Partner and the Partner is not entitled to receive Rewards.
9. If one of the services covered by the Partner Programme is transferred between Customer Panels belonging to different entities or to the same entity, no Points are awarded when a Customer renews his contract for a subsequent Subscription Period for this service.
10. Points earned for recommending domain registration services are not awarded if the domain is transferred from netart.com within the last 12 months.
11. Points are awarded on the basis of the net amounts paid by the Customer to whom the Partner has recommended the service or the net amounts deducted from the Customer's Prepaid Account.
12. Where points are calculated as a percentage of the amount paid, the number of points awarded to the partner will be calculated according to the following formula:

$$(A*B) / C$$

A - is the net amount paid by the customer to whom the partner has referred the service or the net amount deducted from the customer's prepaid account, determined in the currency in which payment for the service was made;

B - is the percentage of the amount paid by the customer established in the partner programme to whom the partner has referred a service, which is used as the basis for calculating the number of points allocated to the partner;

C - is the reference exchange rate of the currency in which the customer made the payment for the service recommended by the partner (the quoted currency) compared to the reference currency of the Euro (EUR), in force at the European Central Bank at 18:00 CET on the day preceding the day on which the payment for the service is booked or preceding the day on which the deposit is made available to the customer, determined according to the presentation format used by the European Central Bank. If payment for the service is made in euros (EUR), C is 1. S'il y a des décimales, la valeur obtenue est arrondie à l'entier naturel le plus proche.

13. Points accumulated under the Partner Programme are recorded in the Partner's account in the Customer Panel.
14. If the number of partner programme points is not zero, netart.com is entitled to contact the partner to provide information on the points accumulated.
15. In the event of a partner's activities contravening or attempting to circumvent the provisions of these rules, the applicable laws or public decency, netart.com has the right not to award the partner any points or not to award the partner all of the prizes.

IV. Using Points and awarding Rewards

1. The Partner may exchange his/her Points for a Reward under the conditions set out in the Rules.
2. The minimum number of points that can be exchanged for a premium is 100 points. This provision does not apply in the event of termination of the cooperation with the partner in the cases described in points V.2 and 3 of the regulations.
3. If the reward is a cash benefit, when converting points into a reward, each 1 (one) point is equivalent to 1 EUR (one euro), unless otherwise specified in the regulations, the rules of the service concerned or the rules of the promotion concerned. Bonus payment in another convertible currency is possible once all the terms of such payment have been individually agreed with netart.com and will be made at the reference exchange rate of the convertible currency against the base currency of the Euro (EUR) prevailing at the European Central Bank at 18:00 CET on the day prior to the day on which the terms of the bonus payment were agreed. In the event of payment of a Premium to Partners subject to value added tax and not exempt from such tax, the amount resulting from the conversion of the Points is increased by value added tax at the rate in force on the date of payment of the Premium.
4. The conversion of Points into Rewards is requested by the Partner, who asks for the Reward to be allocated to him via his Customer Panel.
5. If the bonus is a cash benefit, it will be transferred to the bank account designated by the Partner. If the bonus is a cash benefit and the Partner is a contractor, the Partner is obliged to issue and send an invoice or note to the e-mail address partnershipprogram@netart.com or to the registered office address of netart.com with the following wording: "Referral Bonus".
6. Where the bonus is a cash benefit, the following rules apply to the assumption and settlement of the costs associated with the payment and delivery of the bonus:
 - a) for payments made within the Single Euro Payments Area (SEPA), the payment of the premium is exempt from the obligation for the Partner to pay additional costs to netart.com;
7. For all other payments abroad or in foreign currencies not mentioned in clause 6 a), the Partner will reimburse netart.com for the costs incurred by netart.com for processing the payment when the premium is paid into the Partner's bank account in the amount of EUR 25 and will cover the bank charges associated with the premium payment according to the SHA model where the costs of sending the payment are borne

by the payer and all costs of receiving and sending the payment, including the costs of intermediary banks, are borne by the recipient. The amount of the premium paid to the Partner will be reduced by the amount of the costs incurred by netart.com which will be deducted from the corresponding part of the premium at the time of payment, to which the Partner agrees, as well as all costs of collecting and crediting the premium payment. If the cost to netart.com mentioned in the previous sentence exceeds the value of the premium, netart.com will refuse the premium payment.

8. If it becomes apparent that netart.com has to pay statutory public charges, in particular as a taxpayer, in connection with the payment of the bonus, the amount of the bonus will be reduced by these charges. If it appears that netart.com, in particular as a taxpayer, has to pay such charges on a bonus paid to the partner, the latter will pay netart.com the corresponding amount.
9. Before awarding a premium, netart.com may check the documents submitted by the partner and the number of points awarded.
10. The Reward will be paid within 7 days in accordance with the instructions given by the Partner in its Customer Panel.
11. Information on the Points awarded to the Partner for recommending netart.com's services can be found at <https://www.netart.com>. When Points are calculated as a percentage of amounts paid, this information shows the percentages. Information on the number of Points awarded to the Partner for recommending netart.com's services, on the number of Points converted into Rewards and on the number of Points remaining available to the Partner is available on the Customer Portal.

V. Final provisions

1. Points remain valid for 12 months from the date they are awarded. After this period, the points expire and it is no longer possible to convert them into rewards from the netart.com partner programme
2. The company netart.com has the right to modify the rules and, in particular, to modify the type of services for which points are awarded, the number of points awarded for the recommendation of the different services and the rules for converting points into rewards. In the event of modifications, netart.com will inform the Partners by e-mail to their contact address, sending them the modified text of the rules. Partners may object to this, which is equivalent to a waiver of participation in the Partner Programme. Objections must be made in writing, under penalty of nullity, either by means of a declaration bearing a handwritten signature, or by means of a qualified electronic signature, or by means of a simple e-mail sent from the contact address shown on the customer portal. Objections must be lodged within 14 days of the date on which the customer was informed of the amendment to the regulations and the new version was sent to them. This period is 7 days for partners who are not consumers. If the objections are found to be well-founded, the Partner has the right to dispose of his or her accumulated Points and to request their conversion into a Reward within 14 days of the date on which the objections were raised, in accordance with the rules in force on the day before the date on which the Rules were amended.
3. netart.com has the right to terminate the Partner Programme at any time and will notify Partners by email to their contact address.
4. The relationship between netart.com and the Partner shall be governed exclusively by the substantive law of the Republic of Poland. The above provision does not restrict the rights obtained under the law by the consumer residing in the territory of the European Union.
5. All disputes arising from the contract between the partner and netart.com which cannot be resolved by legal action will be settled by the competent court for the registered office of netart.com. The place of performance of the service is the registered office of netart.com.
6. La langue utilisée pour la conduite et le règlement des litiges visés au point V.6 ci-dessus et résolu par les tribunaux polonais est le polonais. Pour les questions non réglées dans le présent règlement, les dispositions des conditions générales s'appliquent.
7. The binding version of the regulations is the English version available at <https://netart.com/regulations>. The translation from English into another language is only intended to enable the Customer to better understand the English version.
8. Date of this version of the regulations: 2024.03.01.